

***DYNAMIQUES DE PAIX ET LOGIQUES DE GUERRE***  
**Rapport 2002 sur la situation des droits de l'homme dans la région des grands lacs :**  
Burundi, RDCongo, Rwanda.

---

**SYNTHESE DU RAPPORT**

---

La région africaine des Grands Lacs limitée au Burundi, au Rwanda et à la République démocratique du Congo- se débat depuis bientôt une décennie dans une crise à dimension régionale mais ayant des spécificités et des prolongements internes à chaque pays.

L'année 2002 a connu de nombreuses initiatives, avec des chances diverses, visant à sortir des crises ou mettre un terme à des situations politiques transitionnelles.

Ces dynamiques sont loin d'être linéaires et se mettent en place parallèlement à des logiques et des événements contradictoires susceptibles de les mettre en danger ou d'atténuer les effets escomptés.

La situation dans les trois pays présente de nombreuses similitudes mais aussi des dissemblances résultant des spécificités propres au contexte de chaque pays.

Les pouvoirs en place, poussés par des pressions diverses, internes et externes, se retrouvent engagés dans des réformes visant à transformer la situation interne mais celles-ci se heurtent très vite aux intérêts des groupes dominants, souvent hostiles aux changements et qui militent par tous les moyens pour le maintien du statu quo.

C'est dans ce contexte que surviennent de nombreuses entraves aux libertés fondamentales pour verrouiller tout espace d'expression libre afin de garder le monopole de la parole et empêcher les citoyens d'avoir droit au chapitre. Les libertés qui sont le plus malmenées sont celles d'expression, d'opinion et d'association pacifique. Les atteintes, plus subtiles les unes que les autres, peuvent aller de la censure, à l'intimidation, voire à la suppression physique des personnes. Les abus peuvent ainsi se commettre en l'absence de cette indispensable et vitale vigilance.

L'autre caractéristique générale est le non-respect des engagements pris. Les violations des engagements sont monnaie courante dans la région. Parfois il y a le discours officiel, réaffirmant l'attachement aux engagements et les actions souterraines directes ou par d'autres acteurs interposés qui annihilent ou paralysent l'implémentation des engagements pris.

## **LE BURUNDI**

L'accord de paix d'Arusha, signé en août 2000, après avoir connu des retards dans sa mise en application est resté hypothéqué par l'absence d'un cessez-le-feu global entre les belligérants. Sa mise en application ne s'est traduite par aucune dividende pour la population. Au contraire, la poursuite des hostilités a été le terreau de violations massives des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie mais aussi d'une régression progressive et considérable des conditions de vie des populations.

Les efforts déployés pour la cessation des hostilités n'ont eu que des résultats mitigés. La négociation entre les belligérants a été compliquée par la fragmentation des groupes armés scindés, chacun en deux ailes combattantes. L'éjection d'un chef fait émerger un nouveau, généralement plus radical et dirigeant le groupe le plus fort sur le terrain. Hormis les nombreux rendez-vous manqués, la volonté de dialogue n'était pas encore au rendez-vous et les accords signés l'ont été principalement grâce à la pression de la médiation et de l'initiative régionale de paix.

Faute d'une véritable appropriation, ces accords sont restés lettre morte et la guerre a continué de plus belle. Cette guerre ravageuse se mène sur une grande partie du territoire burundais généralement en violation du droit international humanitaire. Les civils en sont la principale cible lors d'attaques de localités, de nombreuses embuscades sur les routes, de viols commis à l'égard des filles et des femmes, de rançonnements et de pillages, etc.

Sans aucun doute et au regard des observations faites, certains actes commis sont constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

La guerre a également provoqué de nombreux dysfonctionnements dans tous les secteurs surtout au sein de l'appareil étatique. Ces dysfonctionnements constituent des obstacles à la jouissance des droits des citoyens en termes d'accès au service public dans toutes ses diversités. Cette situation a servi d'accélérateur à la montée de la corruption et d'autres malversations économiques. Ce qui contribue à rendre encore plus précaire les moyens de l'Etat et à sa capacité de remplir ses missions traditionnelles. Pire, cette situation aggrave les inégalités et renforce les frustrations.

En 2002, la signature des accords de cessez-le-feu a redonné de l'espoir à de nombreux Burundais. Malheureusement, l'absence d'une mise en application effective de ces accords a vite réduit ces espoirs en de fortes désillusions.

## **Conclusions et recommandations**

Certains événements survenus au cours de l'année 2002 ont permis aux Burundais de renouer, tout au moins pour un laps de temps, avec l'espoir. Elle a connu, en complément à la signature de l'Accord d'Arusha, la signature d'un cessez-le-feu entre le gouvernement et une branche importante de la rébellion armée<sup>1</sup>. Ces espoirs ont vite tourné en désillusions car les engagements pris par les parties ont buté sur d'énormes difficultés dans leur mise en application. Ainsi l'Accord d'Arusha a souffert de beaucoup de violations et le cessez-le-feu est resté lettre morte. Les espoirs des Burundais de connaître un répit, une cessation totale des hostilités, fut-elle provisoire, ont été vains.

La guerre s'est poursuivie avec sa cohorte de malheurs et de misères. La population continue d'être la principale victime de la violence et des retombées de la dégradation socio-économique, subséquente à la persistance de la guerre.

Les négociations n'ont pas permis d'aboutir à une sédimentation solide de la confiance entre les parties dont certaines continuent à avoir des agenda cachés et privilégier les intérêts sectaires. La dynamique irréversible de dialogue interne tant attendue est écrasée par la dominance de logiques de violence.

---

<sup>1</sup> Il s'agit du CNDD-FDD dirigé par Pierre Nkurunziza.

En dépit des efforts d'autres acteurs, notamment de la société civile d'inverser le cours des choses, la participation citoyenne reste relativement faible dans un environnement dominé par ceux qui ont le monopole de la force. La majorité des citoyens est écrasée par le poids quotidien de la lutte pour la survie.

C'est ainsi qu'ils ne parviennent pas à créer des solidarités, de mener des actions susceptibles d'influer sur les acteurs politico-militaires en vue d'une amélioration sensible des droits de l'homme, particulièrement de l'arrêt des violences et la mise en place d'un cadre permettant une évolution vers une paix durable dans le pays.

Au Burundi, la poursuite de la violence est stimulée par la persistance de l'impunité. Il est de notoriété publique qu'un certain nombre d'acteurs politiques clés ont une part de responsabilité dans les crimes qui ont été à la base de la crise. La logique de la négociation voudrait sauvegarder leurs intérêts en les soustrayant, provisoirement, aux poursuites judiciaires pour donner une chance à la paix.

A cet égard, l'adoption d'une loi sur la répression du crime de génocide et mise continuellement en balance avec le projet de loi sur l'immunité provisoire aboutissant à un blocage devant l'Assemblée Nationale de transition dont les intérêts des différents groupes politiques se retrouvent inconciliables sur ce sujet.

Tout au long de la crise, les conditions de vie des populations se détériorent sans cesse : la classe moyenne disparaît progressivement en se prolétarisant et la paysannerie s'appauvrit de manière considérable perdant ses capacités de subsistance.

Les mauvaises conditions salariales des fonctionnaires ont été à la base de graves conflits sociaux. Plusieurs grèves ont été organisées dans plusieurs secteurs publics et para publics et ont failli faire dérailler le fragile processus de paix en cours.

En 2002, le Burundi a continué à payer le tribut de la violence principalement dirigée par les civils. Les administratifs locaux à la base ont été particulièrement visés. En dépit des dénonciations des violations des règles de la guerre, les belligérants respectent très peu le droit humanitaire. La guerre burundaise se déroule depuis environ dix ans mais les belligérants de tous les côtés ne font pas de prisonniers. La guerre va aussi de pair avec de nombreuses attaques contre les civils parfois de manière sélective, de fréquentes embuscades sur les routes les rendant incertaines pour le transport des biens et des personnes, des attaques d'infrastructures sociales de base, des vols de biens et de bétail, etc.

Le Burundi ne peut pas sortir du marasme dans lequel il se trouve sans que les acteurs politico-militaires se conviennent pour une cessation des hostilités. Pour cela, il importe de promouvoir des mécanismes permettant de renforcer la confiance entre les différents acteurs. Le pays a également besoin d'un appui multiforme de la communauté internationale : financier et politique. Celle-ci devrait amener les Burundais à parvenir à l'arrêt de la guerre, à renforcer la confiance entre les différents acteurs et à rompre définitivement avec la culture de l'impunité. Là, les acteurs internationaux auront jeté les jalons d'un Etat de droit stable au Burundi.

## **Recommandations**

### **Au Gouvernement du Burundi :**

- Garantir les droits et les libertés fondamentales afin de créer les conditions d'un dialogue large et productif sur la problématique de la paix dans le pays;
- S'abstenir de toute persécution contre les opposants politiques intérieurs et libérer sans condition tous les prisonniers d'opinion ou toutes les personnes privées de liberté à cause de leur activité politique;
- Initier des mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations économiques ;
- Mettre en place des mécanismes efficaces de protection de la vie des civils et de leurs biens et sanctionner tous les abus commis par les agents publics selon la rigueur de la loi ;
- Privilégier la concertation la plus large et pour régler les questions relatives à l'application de l'Accord d'Arusha, en intégrant d'autres acteurs politiques et ceux de la société civile;
- Enlever toutes les entraves à l'adoption du projet de loi sur la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et mettre en application tous les mécanismes de lutte contre l'impunité prévues par l'Accord d'Arusha ;
- Ratifier dans les meilleurs délais les statuts de la cour pénale internationale.

### **Aux mouvements rebelles :**

- Pour les mouvements déjà signataires de cessez-le-feu, respecter rigoureusement les engagements pris et privilégier le dialogue pour résoudre les questions en suspens ;
- Pour le Palipehutu-FNL, se départir de la logique de guerre et rejoindre la table de négociation;
- Respecter scrupuleusement les conventions de Genève en s'interdisant de cibler les civils non armés et les infrastructures civiles.

### **A la communauté internationale :**

- Poursuivre l'accompagnement du processus de paix au Burundi en faisant pression sur les acteurs politico-militaires afin qu'ils respectent les engagements pris;
- Prendre des mesures appropriées pour amener les mouvements rebelles n'ayant pas signé les accords de cessez-le-feu à suspendre les hostilités et s'inscrire dans une dynamique de négociation ;
- Soutenir le Burundi dans ses efforts de reconstruction politique et économique en libérant les fonds promis au cours des différentes tables rondes des bailleurs de fonds ;
- Appuyer le Burundi afin de trouver des mécanismes appropriés de lutte contre l'impunité soit par le biais d'un tribunal international ad hoc ou un tribunal mixte pour poursuivre les auteurs de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis au Burundi ;
- Rechercher une solution globale et inclusive aux problèmes de paix de la sous-région par l'organisation d'une conférence internationale sur la paix dans la région.

## **A la société civile :**

- Mieux s'organiser pour pouvoir peser sur les différents acteurs nationaux afin qu'ils respectent les engagements pris et recherchent une vision commune pour le pays ;
- Organiser des mécanismes de surveillance pour faire une documentation complète des violations des droits de l'homme et dénoncer leurs auteurs quels qu'ils soient.
- S'investir dans des actions concrètes de lutte contre l'impunité dans le pays ;
- Initier des actions permettant une véritable réconciliation des Burundais, notamment en participant activement dans la mise en oeuvre des mécanismes prévus par l'Accord d'Arusha (commission Vérité et réconciliation, Ombudsman, etc.)
- Initier des actions permettant au pays de sortir de la crise et d'asseoir une démocratie véritable centrée autour de la pleine participation citoyenne et l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

## **LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : Nord et Sud Kivu**

Le processus de paix en RD Congo a marqué des avancées significatives dans sa double dimension interne et externe. En dépit de quelques ratés, le dialogue de paix inter-congolais est parvenu à un accord global et inclusif permettant au pays d'entrer dans une phase transitionnelle, qui si elle est bien conduite, pourrait permettre la fin de la guerre et être un prélude à la mise en place d'un gouvernement légitime et à la réunification du pays.

Les négociations avec les Etats voisins en guerre en République démocratique du Congo ont abouti aux accords de Pretoria et de Luanda entre le Président congolais et ses homologues du Rwanda et de l'Ouganda. L'application de ces accords, permet le retrait du territoire congolais des armées zimbabwéenne, namibienne, rwandaise et une grande partie des militaires ougandais entre juin et novembre 2002.

La mise en application de ces accords a continué à buter sur les hésitations des belligérants qui semblaient avoir toujours des agendas cachés. De part et d'autre se retrouvait une volonté de refuser les compromis et de prendre militairement le dessus sur les autres protagonistes. En effet, la plupart de ceux-ci ont poursuivi leur positionnement militaire sur le terrain ou travaillé activement au renforcement des positions de leurs alliés, ce qui laissait présager d'une préparation à la reprise des hostilités.

La mise en oeuvre de ces stratégies a culminé en une confusion militaire dans la partie orientale du nord au sud, le long du lac Tanganyika et des frontières avec le Rwanda et l'Ouganda. Elle a généré des micro-conflits entretenus par des chefs de guerre fabriqués ou alliés aux principaux protagonistes. La multiplication de groupes armés a créé une véritable balkanisation de la partie orientale, subdivisée en de multiples enclaves sous l'autorité de chefs de guerre. Cela a des incidences négatives sur la jouissance de tous les droits et libertés fondamentales car les différentes autorités auto-proclamées, qui agissent dans l'ombre, se montrent peu enclins à respecter les diverses lois et conventions internationales sur les droits de l'homme et le droit humanitaire.

La situation des droits de l'homme est ainsi caractérisée par de violations massives du droit à la vie, des viols à l'égard des femmes, des pillages et un verrouillage des libertés fondamentales surtout d'opinion et d'expression.

Egalement, les frontières entre ces différentes enclaves constituent une entrave grave à la liberté de mouvement des personnes et des biens et accroissent le nombre déjà trop élevé de taxes dans cette partie du pays.

Sur le plan socio-économique, les conditions de vie de la population se sont détériorées davantage du fait de la guerre et d'une gestion peu orthodoxe de zones occupées par les factions rebelles. La multiplication des taxes et la dépréciation constante de la monnaie ont réduit drastiquement le pouvoir d'achat de la population. Parallèlement, la persistance de l'insécurité, provoque de nombreux déplacements de populations et les empêchent ainsi de mener les activités productives, entraînant une incapacité d'auto-prise en charge. Ces facteurs combinés augmentent le nombre de personnes vulnérables, donc incapables de se prendre en charge pour les soins de santé primaire, de payer les frais de scolarité de leurs enfants et surtout d'avoir une autonomie au niveau alimentaire. Cette situation conduit malheureusement à un accroissement dramatique du taux de mortalité.

### **Conclusions et recommandations**

L'année 2002 a été émaillée d'événements contradictoires. D'une part, une avancée significative de nombreux acteurs politiques congolais vers un accord de paix global et inclusif et de l'autre la persistance de logiques de guerre et de conflits surtout dans la partie orientale soumise à une multitude de chefs de guerre. Ceux-ci sont consolidés par un jeu d'influence et de positionnement politique et militaire entre le gouvernement de Kinshasa et des Etats voisins alliés aux mouvements rebelles. Ainsi malgré le retrait des troupes étrangères du Congo et la signature d'un Accord global et inclusif sur le partage du pouvoir pendant la transition, la partie orientale de la RD Congo reste secouée par de nombreux micro-conflits.

La poursuite de ces micro-conflits exerce un impact négatif sur la jouissance des droits des citoyens congolais. Elle entraîne la perte de nombreuses vies humaines, de nombreuses atteintes à l'intégrité physique, des violences inouïes à l'égard des femmes et d'innombrables atteintes aux libertés fondamentales. La dégradation conséquente des conditions de vie des populations les entraîne dans la précarité qui constitue ni plus ni moins un déni de droit et de dignité.

Ces abus multiformes ne pourront prendre fin que dans la mesure où les parties concernées consentent à mettre un terme définitif aux hostilités et à s'engager dans une logique de paix. Le respect des engagements pris est essentiel.

Le règlement de la question congolaise a une dimension régionale et ne peut être appréhendée correctement et durablement qu'en tenant compte du facteur régional et en mettant en avant les principes universellement reconnus et les intérêts des différents acteurs impliqués.

La déstabilisation, la fragmentation et la paupérisation du Congo est un facteur d'instabilité pour les pays voisins qui gagneraient à ce que ce pays soit réunifié, économiquement reconstruit et mette en chantier un Etat de droit. Egalement le Congo doit tenir compte des préoccupations légitimes des voisins notamment en matière de sécurité, de cessation de campagnes de haine et de construction d'un espace de dialogue et de coopération.

## **Recommandations**

### ***Aux factions rebelles et un Gouvernement :***

- De respecter scrupuleusement les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Lusaka et d'autres conventions subséquentes ;
- De cesser d'apporter tout appui politique, logistique et militaire aux différents groupes armés actifs dans la partie orientale du pays ;
- De privilégier la concertation et le dialogue pour régler les différends qui pourraient naître de l'interprétation et de l'application des différents accords signés ;
- De respecter le droit international et le droit humanitaire dans les zones encore en conflit ;
- De lever toutes les entraves érigées contre l'exercice des libertés fondamentales en particulier les libertés d'expression, d'opinion et d'association pacifique ;
- De diligenter des enquêtes ou permettre la conduite d'investigations indépendantes sur ce type de violations et poursuivre les coupables dans le respect de la loi ;
- De mettre tout en oeuvre pour soulager la misère des populations sous leur contrôle en payant notamment les salaires des fonctionnaires et la solde des militaires et les arriérés y relatifs ;
- De réorganiser les services publics dans le respect des droits des citoyens quels qu'ils soient.

### ***Aux groupes armés :***

- De mettre un terme aux hostilités et s'engager résolument dans le processus de paix ;
- De mettre fin aux diverses alliances avec les groupes armés des pays voisins (Interahamwe, FDD, FNL, etc.) basés en République démocratique du Congo et cesser toute collaboration avec eux ;
- De s'abstenir de toute campagne de haine ou de dénigrement sur une base ethnique, tribale ou régionale ;
- De respecter le droit humanitaire et les conventions de Genève en s'abstenant de violences contre les civils non armés.

### ***A la Société Civile :***

- De s'investir dans la recherche de la paix et la construction d'un véritable Etat de droit ;
- De cesser d'entretenir des rapports ambigus avec les organisations politiques et les groupes armés en prenant des positions indépendantes et en transcendant les clivages sectaires ;
- Dénoncer les violations des droits de la personne quels qu'en soient les auteurs ;
- Dénoncer toute campagne de haine ou de dénigrement et travailler pour la cohésion et la réconciliation nationales.

### ***A la Communauté Internationale :***

- D'user de tout son poids pour amener les belligérants à respecter et à exécuter les engagements pris ;
- Soutenir politiquement, matériellement et financièrement le processus de paix ;

- Renforcer la MONUC, en lui accordant les ressources humaines et matérielles nécessaires pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle ;
- Faire pression sur les gouvernements rwandais, ougandais et congolais pour qu'ils respectent scrupuleusement les engagements pris dans le cadre des Accords de Lusaka, de Luanda et celui de Pretoria ;
- Appuyer la reconstruction économique en mettant prioritairement en place des infrastructures de communication pour permettre une intégration économique et politique du pays.

## **LE RWANDA**

A la différence des deux autres pays, le Rwanda connaît une situation de sécurité intérieure satisfaisante, même si elle a été gagnée à l'aune de l'engagement de ses troupes en République démocratique du Congo. Cela épargne ce pays de violations massives de droits humains propres aux situations de conflits. Néanmoins, on y observe des entraves graves à l'exercice de certains droits civils et politiques et aux libertés fondamentales.

La situation politique au Rwanda a été dominée par la progression du processus de démocratisation visant à mettre fin au régime de transition, en cours depuis plus de huit ans, c'est-à-dire après le génocide qui a ravagé ce pays. A cet égard, le gouvernement a mis en place une commission chargée d'élaborer la constitution, laquelle a organisé une consultation populaire sur le projet élaboré. Celui-ci sera ensuite soumis à un référendum et servira de cadre légal pour les élections législatives et présidentielles au cours de l'année 2003.

De l'analyse de ce processus, il ressort clairement que le parti dominant, le FPR a mis en place un dispositif visant à marginaliser les autres acteurs et maximiser les chances de remporter tous les scrutins prévus. Cette situation risque de générer des frustrations et de radicaliser les positions et constituer l'humus de nouvelles tensions, voire des confrontations violentes.

Ce qui paraît contradictoire, c'est d'une part la volonté proclamée de démocratisation du jeu politique et, d'autre part, l'instauration d'un système de contrôle et de verrouillage des espaces démocratiques. Des attaques en règle, visibles ou à peine voilées, sont le plus souvent diligentées contre les libertés d'opinion, d'expression libre et d'association pacifique.

C'est dans ce contexte qu'on peut placer l'arrestation et la détention de l'ex-Président Pasteur Bizimungu et ses principaux co-accusés, alors qu'il était sur le point d'annoncer la création d'un parti politique dénommé « PDR-Ubuyanja ». L'arrestation est intervenue après plusieurs épisodes d'intimidation et des campagnes de dénigrement par certaines autorités publiques. De ce fait, quelles que soient les charges retenues, il est difficile de faire croire que le principal motif d'arrestation n'était pas de les mettre hors jeu pour des raisons politiques. D'autant plus que l'immixtion de l'exécutif a été aussi évidente que permanente. L'on notera à ce propos une mobilité déconcertante des charges retenues par le Ministère public.

Les restrictions des libertés fondamentales au Rwanda, principalement celles d'opinion et d'association, génèrent et entretiennent un climat de malaise qui provoque souvent la fuite de hauts responsables politiques et militaires. Aussi, faute d'espace d'expression à l'intérieur du pays, des mouvements politiques s'organisent à l'extérieur du pays. C'est ainsi que des alliances entre des formations politico-militaires y compris des organisations extrémistes se sont formées. C'est dans cette logique que s'intègre la création d'une organisation dénommée



« IGIHANGO » en Allemagne à Bad Honnef, le 27 Mars 2002, qui est une sorte de pacte de sang entre les mouvements politiques FDLR, l'ARENA et la NATION.

La constitution de ces groupes et de ces alliances politiques opposées au pouvoir de Kigali, a une incidence négative sur l'exercice des libertés fondamentales. Le pouvoir recourt à des mécanismes d'autodéfense conduisant à une véritable chasse aux sorcières des opposants réels ou supposés et à des mesures préventives visant à neutraliser toute expression libre et critique. Et très vite on se retrouve dans une sorte de cercle vicieux. Pour contrer l'action politique ou la propagande de ces mouvements, le régime procède à un verrouillage des espaces démocratiques, ce qui renforce davantage leur détermination pour combattre le régime et à contourner les mesures mises en place. Cela amène le pouvoir à durcir encore plus ses positions en étouffant toute velléité de contestation ou toute possibilité d'expression libre et indépendante du système.

Ces différents réflexes sont symptomatiques des difficultés du régime de gérer les conséquences du génocide et les peurs qui en résultent d'organiser un jeu démocratique ouvert. Ce qui explique l'existence de nombreux tabous.

Conscients de ces faiblesses, le gouvernement rwandais a initié des démarches pour assainir la situation politique, dégager un consensus sur le processus de démocratisation en associant beaucoup de Rwandais de la diaspora. Ces démarches à caractère volontariste, avec des objectifs nobles visant à réconcilier les Rwandais et leur permettre de dégager ensemble une vision commune de l'avenir, sont limités dans leur portée par leur caractère centralisé et dirigiste.

Le gouvernement rwandais s'est également engagé dans la recherche de solutions alternatives à l'impasse judiciaire consistant à juger les dizaines de milliers de génocidaires présumés et à rendre justice aux victimes. Les juridictions « Gacaca » sont conçues pour lever ce défi, comme des mécanismes traditionnels alternatifs, pouvant permettre non seulement le jugement des criminels mais aussi de jeter la base de la réconciliation en faisant connaître la vérité et en permettant aux coupables de demander pardon. Il reste cependant à lever les défis pouvant mettre en péril cette mission en renforçant les capacités des juges « Inyangamugayo », en mettant en place un climat général favorable à leur fonctionnement et en les libérant des pesanteurs de l'exécutif pour qu'elles puissent rendre une justice équitable et indépendante.

S'agissant de la situation socio-économique, la pauvreté n'a cessé de s'aggraver au Rwanda accroissant les inégalités et augmentant chaque jour davantage le nombre de personnes vulnérables. Selon un rapport du ministère des finances, la population rwandaise vivant en dessous du seuil de la pauvreté représente environ 60 % de la population totale. Dans ces conditions l'accès aux droits sociaux et économiques élémentaires ne peut être garanti, notamment les soins de santé et l'éducation.

## **Conclusions et recommandations**

Huit ans après le génocide de 1994, le Rwanda connaît une évolution caractérisée par des avancées et des reculs dans le processus de démocratisation et d'implantation d'une culture des droits de l'homme.

Durant la transition, le Rwanda a marqué un pas énorme dans la reconstruction et la remise en place d'un Etat, en particulier de l'appareil administratif, qui avait été complètement détruit par le génocide. Cette période de transition est en train de prendre fin et le pays prépare déjà son entrée dans la démocratie.

La façon dont ce processus est conduit est cependant paradoxale. La volonté de sortir de cette transition est manifeste et irréversible, mais elle s'accompagne de velléités de maintien du statu quo qui diminue la portée, voire la crédibilité de ce processus. Cela résulte à la fois de la démarche utilisée que du climat général qui règne dans le pays.

D'un côté, l'élaboration du projet de constitution s'est faite de manière dirigiste, limitant drastiquement le nécessaire débat contradictoire et les contributions conséquentes, et de l'autre, le régime a verrouillé les espaces démocratiques avec une volonté manifeste de faire taire toute expression libre. Cette situation a engendré un fort sentiment de malaise aggravé notamment par des suspicions, des arrestations d'opposants réels ou supposés tels, de défections de responsables militaires et civils et de manière générale un déficit de la liberté d'expression.

Les relations avec les voisins exercent également une influence sur le climat intérieur. On peut noter avec satisfaction le retrait des troupes rwandaises de la République Démocratique du Congo consécutivement aux accords de Pretoria, ce qui laisse augurer d'une normalisation des rapports entre ces deux pays. Cependant, les relations avec l'Ouganda restent tendues et chaque pays essaye de déstabiliser l'autre en soutenant des mouvements hostiles au régime en place et parfois en faisant fuir des responsables susceptibles de renforcer cette opposition.

Du côté économique, la pauvreté ne cesse de croître et la volonté politique proclamée de la combattre ne s'est pas encore concrétisée par des mesures et des projets visibles. Le fossé entre riches et pauvres s'accroît chaque jour davantage avec ce qu'elle comporte comme potentiel d'instabilité sociale.

## **Recommandations**

### **Au gouvernement rwandais :**

- Prendre des mesures concrètes et efficaces pour assainir le climat socio-politique afin de permettre une participation effective et égale de tous les citoyens rwandais en créant prioritairement un environnement propice au libre exercice des libertés fondamentales, conditions *sine qua non* à l'instauration d'une paix durable et d'une véritable démocratie ;
- Organiser un débat national contradictoire et inclusif sur les règles d'intégration de toutes les composantes politiques y compris les partis politiques en exil engagés fermement dans une lutte politique à caractère pacifique et reconnaissant sans ambiguïté le génocide ;
- Engager des actions pro-actives en vue d'assainir les relations avec l'Ouganda et maintenir un désengagement durable de la République Démocratique du Congo.
- Prendre des mesures urgentes, favorables à l'émergence d'une presse indépendante responsable en la laissant exercer ses activités dans le cadre de ses associations professionnelles et dans le respect de la loi ;
- Réviser la loi sur les associations sans but lucratif afin de leur permettre de jouer leur rôle et d'opérer dans tout le pays dans le respect de la loi ;

- Faire respecter les décisions judiciaires et sanctionner les responsables des services étatiques qui se rendent coupables de la non exécution de ces décisions ;
- Promouvoir la bonne gouvernance politique et économique en prenant des mesures concrètes et efficaces de lutte contre la corruption, les malversations économiques pouvant assurer aux Rwandais un ordre social et sécuritaire ;
- Ratifier la convention contre la torture, le statut de la Cour Pénale Internationale et celui de la Cour Africaine des droits de l'homme.

#### **A la Société Civile :**

- S'investir dans l'établissement d'une société civile rwandaise, forte et indépendante capable de jouer son rôle de contre-poids vis-à-vis du pouvoir et de participation citoyenne ;
- Participer avec courage, fermeté et indépendance dans la lutte pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Rwanda ;
- Informer et former la population en vue d'une mobilisation pacifique et responsable pour une participation active dans les affaires publiques du pays.

#### **A la Communauté Internationale :**

- Soutenir financièrement et politiquement le processus de démocratisation au Rwanda en faisant des pressions sur le pouvoir, en vue d'une ouverture réelle des espaces démocratiques et du respect des libertés fondamentales dans le pays;
- Appuyer la société civile dans ses initiatives d'informer et de former la population en vue d'une participation citoyenne active, pacifique et responsable;
- Utiliser les mécanismes appropriés pour la promotion de la culture des droits et de respect des libertés fondamentales au Rwanda;
- Garantir les progrès du processus de paix en République Démocratique du Congo et s'engager à une surveillance réelle et active de la situation sécuritaire à l'Est du Congo pour permettre au gouvernement rwandais de poursuivre sereinement son programme politique de réconciliation nationale.